

ACCREDITATION PRESSE

Le Festival de Cannes est l'une des plus importantes manifestations médiatiques au monde couverte par plus de 4000 journalistes et plus de 1900 médias en provenance d'environ 80 pays.

L'accréditation presse est délivrée par le service de presse aux seuls représentants des médias.

Le nombre d'accréditations par média et la catégorie du badge (niveaux d'accès et de priorités) sont attribués en fonction de la profession représentée (journaliste, photographe, technicien média), de la périodicité du média, de son importance (tirage, audience), de sa spécialisation cinéma et de la couverture qu'il envisage de faire du Festival de Cannes.

La date limite pour déposer votre demande d'accréditation est fixée au 31 mars.

Pour préserver votre confort et vos conditions de travail le nombre d'accréditations est limité. Nous insistons donc sur la nécessité de nous adresser votre demande avant la date limite.

COMMENT DEPOSER VOTRE DEMANDE

Dès **janvier**, vous pouvez faire votre demande d'accréditation en envoyant au service de presse les pièces justificatives listées dans la rubrique vous concernant : Presse écrite et multimédia, Média web, Agence de presse, Agence de presse audiovisuelle, Agence Photo, Photographe de presse, Télévision, Radio.

Les documents peuvent être adressés :

- Par email au format PDF :

Presse écrite et multimédia – Agences de presse : presse@festival-cannes.fr

Média web : webmedia@festival-cannes.fr

Télévision – Radio – Agences de presse audiovisuelle : presseaudio@festival-cannes.fr

Photographes de presse – Agences photo : presseaudio@festival-cannes.fr

- Par courrier :

Festival de Cannes - Service de Presse

3, rue Amélie, 75007 Paris, France

En février, à réception des pièces demandées, le service de presse vous communiquera l'adresse Internet d'un portail de pré-inscription ainsi qu'une référence personnalisée donnant accès à un formulaire d'accréditation en ligne que vous devez compléter et valider. Ce portail vous permettra également de suivre le traitement de votre inscription en ligne.

Les journalistes ayant pour la plupart une activité web, le Festival de Cannes a établi une « Charte de bonne conduite » que nous vous demandons d'accepter au moment de votre demande d'accréditation en ligne.

Si votre accréditation est acceptée, vous recevrez une confirmation par e-mail.

Depuis votre formulaire en ligne, imprimez les documents qui vous permettront de retirer votre badge à Cannes au niveau 01 du Palais des Festivals.

Cas particuliers

Si vous représentez plusieurs médias, nous vous remercions de donner les informations relatives à chacun d'eux. Merci de nous préciser le média pour lequel vous voulez être accrédité en priorité.

Si vous exercez plusieurs fonctions (journaliste, photographe...), merci de nous préciser votre fonction première car le service de presse ne délivre pas de double accréditation.

Si vous avez changé de média par rapport à l'année précédente, merci de nous adresser une lettre officielle sur papier en-tête signée de votre rédacteur en chef comportant les informations relatives à votre nouveau média (périodicité, tirage, audience, couverture envisagée...), votre couverture de l'année précédente, ainsi qu'un exemplaire récent de votre nouvelle publication pour la presse écrite.

ACCREDITATION PAR SUPPORT

Consultez ci-dessous le support vous concernant afin de prendre connaissance des éléments nécessaires à votre demande d'accréditation.

Presse écrite et multimédia

Merci d'adresser au service de presse les éléments nécessaires :

- Pour une première demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival et précisant la périodicité, le tirage et la couverture envisagée sur le Festival.

Merci de préciser si une couverture spécifique est prévue sur le site web de votre média et de nous communiquer les chiffres relatifs à sa fréquentation (nombre de visiteurs uniques par mois, nombre de pages vues en moyenne par mois...).

Si votre média souhaite mandater plusieurs journalistes, vidéastes ou techniciens afin d'assurer une couverture audiovisuelle, merci de nous préciser leur nom et fonction. Pour les photographes, reportez-vous à la rubrique « Photographe de presse ».

- vos coordonnées (ligne directe, portable, adresse e-mail)

- un exemplaire récent de la publication et le lien vers son site web

- la photocopie de votre carte professionnelle (si le journaliste n'en possède pas, merci de l'indiquer sur la lettre officielle)

- 3 articles et/ou reportages récents portant votre signature

- Si vous avez été accrédité(e) l'an dernier :

- la totalité de vos articles et/ou reportages consacrés au Festival de l'année précédente ainsi que vos éventuelles interventions sur d'autres médias (agence, web, radio, TV).

Envoi de votre couverture presse :

Les articles et/ou reportages au format PDF et/ou tout autre fichier numérique peuvent nous être envoyés :

- par e-mail à l'adresse mediareport@festival-cannes.fr
- par serveur FTP
- par courrier (envoi de CD, DVD, clef USB)

Les liens Internet adressés par email ne seront pas pris en compte.

Médias Web (agences de presse en ligne, blog, fournisseur de contenu pour téléphone portable et web, plate-forme de contenu, podcaster, pure player, site participatif, site web de publication/TV/radio, web radio, web TV) :

Merci d'adresser au service de presse les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

• Pour une première demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival.

Merci de nous donner des informations relatives à l'importance de votre média (nombre de visiteurs uniques par mois, nombre de pages vues en moyenne par mois), l'adresse URL de votre site avec un bref descriptif (portail, site généraliste, site cinéma, site d'information, web radio, web TV, agence de presse web ...), la couverture que le média compte faire du Festival (périodicité, type de reportage...).

Si votre média souhaite mandater plusieurs journalistes, vidéastes, techniciens..., merci de nous préciser leurs noms et fonctions (équipe technique incluse).

- vos coordonnées (ligne directe, portable, adresse e-mail)
- la photocopie de votre carte professionnelle (si le journaliste n'en possède pas, merci de l'indiquer sur la lettre officielle)
- 3 liens récents vers des articles et/ou des reportages portant votre signature

• Si vous avez été accrédité(e) l'an dernier :

- la totalité des liens vers vos articles, reportages, blogs, fichiers vidéo et/ou audio consacrés au Festival de l'année précédente ainsi que vos éventuelles interventions sur d'autres médias (presse écrite, agence, radio, TV). Si ces liens ne sont plus actifs, adressez-nous votre couverture sur DVD.

Envoi de votre couverture presse :

Les liens et/ou fichiers peuvent nous être envoyés :

- par e-mail à l'adresse mediareport@festival-cannes.fr
- par serveur FTP
- par courrier (envoi de CD, DVD, clef USB)

Agence de presse

Merci d'adresser au service de presse les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

• Pour une première demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival.

Merci de nous donner des informations relatives à l'importance de l'agence que vous représentez (zone géographique de diffusion, listes des médias abonnés...) ainsi que la couverture que le média compte faire du Festival.

Si votre média souhaite mandater plusieurs journalistes, merci de nous préciser leurs noms et fonctions. Si votre agence de presse fournit du contenu à des médias web, merci de nous préciser si vous mandatez une équipe technique (vidéastes, techniciens).

Pour un photographe, veuillez vous référer à la rubrique « Agence photo ».

- vos coordonnées (ligne directe, portable, adresse e-mail)

- la photocopie de votre carte professionnelle (si le journaliste n'en possède pas, merci de l'indiquer sur la lettre officielle)

- 3 dépêches et/ou reportages récents signés de vous ou de l'agence

• Si vous avez été accrédité(e) l'an dernier :

Toutes les dépêches et/ou reportages, signés de vous ou de l'agence, consacrés au Festival de l'année précédente ainsi que vos éventuelles interventions sur d'autres médias (presse écrite, web, radio, TV).

Envoi de votre couverture presse :

Les dépêches et/ou reportages au format PDF et/ou tout autre fichier numérique peuvent nous être envoyés :

- par e-mail à l'adresse mediareport@festival-cannes.fr

- par serveur FTP

- par courrier (envoi de CD, DVD, clef USB)

Les liens Internet adressés par email ne seront pas pris en compte.

Agence de presse audiovisuelle

Merci d'adresser par courrier au service de presse audiovisuelle les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival et précisant les noms, prénoms et fonctions de toutes les personnes de l'équipe journalistique (équipe technique incluse).

Nous vous remercions de préciser la nature de la couverture que vous comptez consacrer au Festival (nom de l'émission, périodicité, horaires, audience, nombre de rediffusion, plateau en direct...).

Merci de nous donner également une présentation de votre agence : liste des médias diffuseurs, zone géographique de diffusion (nombre de pays), principaux supports de diffusion (hertzien, câble, satellite, Internet...).

- pour les journalistes : une photocopie de la carte professionnelle.

- pour un renouvellement de demande d'accréditation : les émissions consacrées au Festival de l'année précédente sur DVD.

Aucun fichier numérique adressé par e-mail ne sera accepté.

N.B.: les sociétés de production audiovisuelle doivent impérativement être mandatées par un media diffuseur (chaîne de télévision), aucun programme ou reportage sans garantie de diffusion ne pourra être accrédité.

Agence photo

Merci d'adresser par courrier au service de presse audiovisuelle les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival.

Merci de nous donner des informations relatives à l'importance de l'agence que vous représentez (zone géographique de diffusion, listes des médias diffuseurs...) ainsi que la couverture que le média compte faire du Festival (types de reportages, photo-calls, " montées des marches "...).

(Si votre média souhaite mandater plusieurs personnes, merci de nous préciser leurs noms et fonctions : photographe, responsable d'équipe, technicien, assistant...).

- la photocopie de votre carte professionnelle.

- pour un renouvellement de demande d'accréditation : la liste des médias qui ont diffusé vos reportages photos du Festival précédent et l'ensemble des photos publiées, signées de l'agence et consacrées au dernier Festival, sur CD.

Le Festival s'engage à ne pas exploiter ces photos. Aucun fichier numérique adressé par email ne sera accepté.

N.B.: Compte tenu du grand nombre de photographes accrédités :

- l'accréditation presse photographe ne garantit pas un emplacement réservé aux événements officiels (montées des marches, photo call...)
- l'accréditation presse photographe ne peut être délivrée aux photographes freelance.

Photographe de presse

Merci d'adresser par courrier au service de presse audiovisuelle les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival.

Merci de nous donner des informations relatives à l'importance du média que vous représentez (zone géographique de diffusion, tirage, périodicité...) ainsi que la couverture que le média compte faire du Festival.

Si votre média souhaite mandater plusieurs photographes, merci de nous préciser leurs noms et fonctions.

- la photocopie de votre carte professionnelle

- pour une première demande d'accréditation : 3 coupures de presse récentes avec photos signées.

- pour un renouvellement de demande d'accréditation : votre couverture photo du Festival de l'année précédente sur CD.

Les liens Internet adressés par email ne seront pas pris en compte.

N.B.: Compte tenu du grand nombre de photographes accrédités :

- l'accréditation presse photographe ne garantit pas un emplacement réservé aux événements officiels (montées des marches, photo call...)
- l'accréditation presse photographe ne peut être délivrée aux photographes freelance
- les accréditations « presse photographe » sont attribuées en priorité aux agences photo et aux photographes de presse (et non aux télévisions, radios ou sites internet).

Télévision

Merci d'adresser par courrier au service de presse audiovisuelle les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival et indiquant les noms, prénoms et fonctions de toutes les personnes de l'équipe journalistique (équipe technique incluse).

Nous vous remercions de préciser la nature de la couverture que vous comptez consacrer au Festival (nom de l'émission, périodicité, horaires, audience, nombre de rediffusion, plateau en direct...). Merci de nous donner également un bref descriptif de votre télévision : audience, zone de diffusion, principal support de diffusion (hertzien, câble, satellite, TNT, Internet...).

- pour les journalistes : une photocopie de la carte professionnelle

- pour un renouvellement de demande d'accréditation : les émissions consacrées au Festival de l'année précédente sur DVD.

Aucun fichier numérique adressé par email ne sera accepté.

N.B. :

- les sociétés de production audiovisuelle doivent impérativement être mandatées par un media diffuseur (chaîne de télévision), aucun programme ou reportage sans garantie de diffusion ne pourra être accrédité.
- les accréditations « presse photographe » sont attribuées en priorité aux agences photo et aux photographes de presse (et non aux télévisions, radios ou sites internet).

Radio

Merci d'adresser par courrier au service de presse audiovisuelle les éléments nécessaires à votre demande d'accréditation :

- une lettre officielle à l'en-tête de votre média, signée du rédacteur en chef ou du directeur, vous mandatant pour couvrir le Festival précisant les noms, prénoms et fonctions de toutes les personnes de l'équipe journalistique (équipe technique incluse).

Nous vous remercions de préciser la nature de la couverture que vous comptez consacrer au Festival (nom de l'émission, périodicité, horaires, audience...).

Merci de nous donner également un bref descriptif de votre radio : audience, zone de diffusion et principal support de diffusion (hertzien, satellite, Internet...).

- pour les journalistes : une photocopie de la carte professionnelle

- pour un renouvellement de demande d'accréditation : les émissions consacrées au Festival de l'année précédente sur CD (fichier MP3).

Aucun fichier MP3 adressé par email ne sera accepté.

N.B.: les accréditations « presse photographe » sont attribuées en priorité aux agences photo et aux photographes de presse (et non aux télévisions, radios ou sites internet).